

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 du mois de mai à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX – Maire.

**Présents** : BARRAU Mylène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.

Mme BARRAU Mylène a été nommée secrétaire de séance

**Installation du conseil municipal, élection du Maire et des Adjoint.**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrick ROUX, Maire sortant, qui a déclaré installer :

Mmes et MM. BARRAU Mylène, BAYE Loïc, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. TEULIER Daniel, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le président explique que l'élection du Maire suit les règles prévues aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

MM. BAYE Loïc et BERNARD Jean-Louis sont nommés assesseurs.

**N°10 : Election du Maire**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs: 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. TEULIER Daniel : 10 voix

**M. TEULIER Daniel**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

**N°11 : Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

**N°12: Election des Adjoints**

Sous la présidence de M. TEULIER Daniel élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du 1<sup>er</sup> Adjoint***Résultat du premier tour de scrutin :*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme BEX Angélique : 1
- M. FAYRET Jean-Paul : 10 voix

**M. FAYRET Jean-Paul** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Adjoint et a été installé.

**Election du deuxième Adjoint***Résultat du premier tour de scrutin :*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme BEX Angélique : 10 voix

**Mme BEX Angélique** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Adjointe et a été installée.

**Election du troisième Adjoint***Résultat du premier tour de scrutin :*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. ROUX Patrick : 10 voix

**M. ROUX Patrick** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et a été installé.

### **N°13 : Indemnités des élus**

Les indemnités des élus sont régies par une grille indiciaire selon la classe de population à laquelle la commune appartient suivant les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT. Notre commune appartient à la strate démographique de moins de 500 habitants.

En ce qui concerne l'indemnité du Maire, le taux maximal est de 25.5 % de l'indice brut terminal de la grille de rémunération de la fonction publique territoriale.

Pour chaque Adjoint, le taux maximal est de 9.9 % de cet indice.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide que les indemnités sont attribuées à compter du 27 mai 2020 aux élus suivants :

Nom	Fonction	Taux de l'indice brut terminal
M. TEULIER Daniel	Maire	25.5%
M. FAYRET Jean-Paul	1 <sup>er</sup> adjoint	9.9%
Mme BEX Angélique	2 <sup>o</sup> adjointe	9.9%
M. ROUX Patrick	3 <sup>o</sup> adjoint	9.9%

### **N°14 : délégations du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de donner des délégations au maire dans des domaines bien précis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner délégation à M. le Maire pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- renouveler les adhésions aux associations dont la commune est membre.

### **N°15 : Délégué au SIEDA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est délégués auprès du SIEDA :

#### **M. FAYRET Jean-Paul**

Adresse personnelle : La Borie 12260 SAINT-IGEST

Date de naissance : 05/05/1960

Email : jpc.fayret@hotmail.fr

Profession : exploitant agricole

**N°16 : Délégués au SMAEP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Après un vote à bulletins secrets, le conseil municipal désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC et représenter la commune de Saint-Igest :

**M. ROUX Patrick**

Adresse personnelle : Loubatières 12260 SAINT-IGEST

Date de naissance : 19/11/1960

Email: patrick.roux294@orange.fr

Profession : exploitant agricole

**M. BAYE Loïc**

Adresse personnelle : Le Bouyssou 12260 SAINT-IGEST

Date de naissance : 25/12/1985

Email : lolo.baye@yahoo.fr

Profession : exploitant agricole

**N°17 : Délégué au SMICA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient de désigner un délégué titulaire auprès du SMICA.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué auprès du SMICA:

**Mme BEX Angélique**

Adresse personnelle : Les Escaloux 12260 SAINT-IGEST

Date de naissance : 25/12/1971

Email: angélique.bex@gmail.com

Profession : conjoint collaborateur

**N° 18 : Commission d'appel d'offre**

La commission d'appel d'offres est constituée du Maire ou de son représentant, de trois titulaires et de trois suppléants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les membres de la commission d'appel d'offre comme suit :

Président :

**-TEULIER Daniel**

Titulaires :

**- FAYRET Jean-Paul**

**- BEX Angélique**

**- GRES Laurent**

Suppléants :

**- BAYE Loïc**

**- ROUX Patrick**

**- BARRAU Mylène**

## **Autres commissions et délégués**

<b><u>Commission des finances</u></b>	Daniel TEULIER	Angélique BEX
	Lucie GIBERGUES	Anne-Isabelle MIRABEL
<b><u>Commission voirie</u></b>	Daniel TEULIER	Loïc BAYE
	Rémi GARDELLE	Jean-Louis BERNARD
<b><u>Communauté de communes</u></b>	<u>Titulaire</u> : Daniel TEULIER, Maire <u>Suppléant</u> : Jean-Paul FAYRET, 1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b><u>Commission de contrôle des listes électorales</u></b>	Président : Jean-Paul FAYRET	

BARRAU Mylène	
BAYE Loïc	
BERNARD Jean-Louis	
BEX Angélique	
FAYRET Jean-Paul	
GARDELLE Rémi	
GIBERGUES Lucie	
GRES Laurent	
MIRABEL Anne-Isabelle	
ROUX Patrick	
TEULIER Daniel	